

| N° | MOIS | ANNEE |
|----|------|-------|
| 6 | SEPT | 2021 |

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an Deux mille vingt et un, le 30 septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Madame Marie-Christine CHAVILLON**.

Étaient présents : M. CAPELLE, M. BERTHON, M. JONIEC, Mme CLÉMENCE, Mme JONIEC, Mme MURET, M. DE LAROCHE, Mme GIMENO,

Étaient absents excusés : M. JAMOT a donné pouvoir à M. JONIEC
M. BLONDEAU a donné pouvoir à Mme MURET
Mme COURREGÉ a donné pouvoir à M. BERTHON
Mme SCHMIT a donné pouvoir à Mme CHAVILLON

Étaient absentes : Mme GADRAS, Mme PATIN

| | | | |
|----------------------------|----|------------------------|-------------------|
| Nombre de membres élus | 15 | Quorum | 8 |
| Nombre de membres présents | 09 | Date de la convocation | 22 septembre 2021 |
| Nombre de membres votants | 13 | Date de l'affichage | 23 septembre 2021 |

Objet : Création d'un poste d'Adjoint des services Technique assurant la surveillance de la cantine.

Madame le Maire, rappelle au Conseil Municipal :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant la nécessité de créer 1 poste d'Adjoint des services Technique assurant la surveillance de la cantine 2 heures par jour en période scolaire en raison de l'absence en longue maladie de l'un de nos agents.

Confirme que la création de ce poste est justifiée pour les besoins du bon fonctionnement de la cantine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité vote 13 voix POUR.

DECIDE :

Le Maire propose à l'assemblée la création d'un poste :

AGENTS FONCTIONS PUBLIQUES TERRITORIALES

- la création 1 poste d'Adjoint des services Techniques pour la surveillance de la cantine, à temps non complet à raison de 2 heures par jour le lundi, mardi, jeudi, vendredi en période scolaire.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} septembre 2021,

Filière Technique :

Cadre d'emploi : Adjoint Technique 2^{ème} classe, ancien effectif : 3 nouvel effectif : 4

- De créer 1 poste d'Adjoint des services Techniques pour la surveillance de la cantine à temps non complet à raison de 2 heures par jour en période scolaire, avec effet à compter du 1^{er} septembre 2021.

- De modifier le tableau des emplois ainsi proposée.

- D'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi au budget 2021,

- Autorise Madame le Maire à prendre toutes dispositions pour l'application conforme de la présente délibération.

Dit que la délibération sera envoyée à Mme la Sous-Préfète de Rambouillet et à Monsieur le Comptable du Trésor public de Montfort l'Amaury.

Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire,
Marie-Christine CHAVILLON